Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260408-0804202614-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
08 Avril 2026

N°08.04.2026.14

OBJET :

Opération de restructuration de l'échangeur de Kerlez à Briec sur la RN 165 et de réaménagement de l'entrée de Pays RD61 : convention d'entretien

Date de convocation :
02 Avril 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	3
Nombre de pouvoirs :	1

Vote :	
Pour :	27
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le huit Avril à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GESTIN Philippe, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane, Mme KURNAZ Melisa.
Etaient absents excusés : M GAKIERE Fabrice, M PETIT Frédéric, Mme MAO Steren.
Pouvoirs :
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette.

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance.

La convention d'entretien a pour objet de préciser les principes de participation du Département du Finistère, de Quimper Bretagne Occidentale et de la commune de Briec à l'entretien courant des espaces publics suite au réaménagement de l'entrée de Pays RD61 et de l'aire de covoiturage.

La restructuration de l'échangeur de Kerlez a pour objectif de sécuriser et de fluidifier les échanges entre la RN 165 et le réseau départemental (RD 61) desservant l'agglomération de Briec, où se posent des problèmes récurrents de sécurité. Cette restructuration s'intègre dans un projet global de requalification de la RD61 entre l'échangeur de Kerlez et l'entrée de l'agglomération de Briec, sur une longueur de 1 200 mètres.

La convention d'entretien a pour objet de préciser les principes de participation du Département du Finistère, de Quimper Bretagne Occidentale et de la commune de Briec à l'entretien courant des espaces publics suite au réaménagement de l'entrée de Pays RD61 et de l'aire de covoiturage.

Description de l'opération

Le projet d'aménagement de la Route Départementale 61 entre la sortie de l'échangeur de la RN 165 et le centre de Briec, dans la zone d'activité des Pays- Bas, prévoit :

- la modernisation de l'échangeur de Kerlez RN 165 - RD 61 ;
- la sécurisation de la RD 61 ;
- la création de trois giratoires : deux pour l'échangeur dont un mutualisé avec la desserte de la zone, un pour la RD 61 ;
- d'une piste cyclable et l'implantation de quais de bus ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260408-0804202614-DE

- une nouvelle aire de covoiturage.

Les travaux démarrent en avril 2026, pour une durée de l'ordre de 10 mois.

Entretien de l'aménagement réalisé

La convention intègre les conditions d'entretien courant de la RD 61 et de ses abords :

Le Conseil départemental aura la charge :	de l'entretien structurel et courant de l'anneau des giratoires et chaussées de la section courante de la RD 61 ; de l'entretien courant des dépendances de la RD 61 ; de l'entretien structurel de la piste cyclable (entretien lourd : aux de structure de voirie) ; - de l'entretien et du renouvellement de la signalisation horizontale et verticale de la RD61 ; sur l'aire de covoiturage : de l'entretien structurel : reprise du revêtement ; du remplacement de la signalisation verticale ; de l'entretien et du remplacement de la signalisation spécifique pour aire de covoiturage départementale ; du remplacement de la végétation.
Quimper Bretagne Occidentale aura la charge :	de l'entretien structurel et courant des branches intercommunales des giratoires ; - de la fourniture et le remplacement des 3 arceaux et des 2 box vélos mis en place sur l'aire de covoiturage.
La Commune de Briec se chargera :	de l'entretien et du renouvellement de l'éclairage public ; de l'entretien de l'ilot central des 2 giratoires RD 61 au niveau de hangeur de Kerlez ; pour la section située entre les entreprises Marie Frais et Panier : de tretien de la zone qui se trouve entre la RD61 et la piste cyclable ; de l'entretien courant de la piste cyclable (balayage, rebouchage des ures et nids de poule) ; de la surveillance et l'entretien courant de l'aire de covoiturage : - balayage, maintien de la propreté des lieux, collecte des déchets ; - surveillance de l'état des équipements ; nettoyage de la signalisation ticale ; renouvellement de la signalisation horizontale ; entretien de la végétation.

Vu le projet de convention annexé,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'approuver les termes de la convention d'entretien des espaces publics suite au réaménagement de l'entrée de Pays RD61 annexée à la présente délibération.
2. D'autoriser Monsieur le Maire, à signer ladite convention au nom de la Commune de Briec, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le 08 Avril 2026
Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)